



## Comité Social et Economique Commission Vacances Loisirs Sports

Le 17 janvier 2019

Retrouvez cette note sur :  
[www.cemdf.org](http://www.cemdf.org)

### Sortie des **Retraités** en ANJOU DIMANCHE 08 SEPTEMBRE 2019

Le Président de la Commission Vacances Loisirs et Sports : Franck AUDIC.  
Les membres : Christine SPRECHER – Julien BIDEAU – Bruno GROUSSIN- Florian HERVY  
Le Secrétaire adjoint du Comité Social et Economique : Franck AUDIC



Le Comité d'Entreprise propose **aux retraités**  
une journée en ANJOU  
avec visite du château de BRISSAC,  
balade en bateau et visite d'un vignoble.

DÉPART en car du parking de MAN Energy Solutions à 8h00 en direction du **château de BRISSAC**.

- **10H00 : Visite guidée du château suivie d'une dégustation.** *Habité par la famille des Ducs de Brissac depuis 1502, l'un des plus hauts des châteaux royaux de France vous étonnera : plafonds peints à la feuille d'or, collections de tapisseries flamandes ou des gobelins, un mobilier précieux et même un magnifique théâtre. Terminez la visite par une dégustation des vins dans le cellier.*
- **12H00 : Déjeuner dans une guinguette au bord de Loire.**
- **14h30-16h00 : Balade commentée en bateau des bords ligériens.** Laissez-vous guider au fil de l'eau, pour une découverte commentée des bords de Loire.
- **16h30 : Visite commentée d'un vignoble suivie d'une dégustation.**
- **18h00 Départ en direction de St- Nazaire. Arrivée vers 20h.**

**Menu**  
*Kir de bienvenu*  
*Mousseline d'asperges maison et sa crème de ciboulette*  
*Pièce de bœuf grillée sauce Anjou rouge maison frites fraîches*  
*Omelette Norvégienne maison crème vanille -Cointreau*  
*Café*  
  
*Boisson : Vin (1 bouteille pour 4)*



**TARIF PUBLIC PAR PERSONNE : 118 €**  
**TARIF C.S.E. : 59 €**

Inscriptions lors des permanences au C.S.E. :

**Judi 07 février et Mardi 12 février 2019 de 13h00 à 14h30.**

Règlement par chèque à l'inscription

Attention : cette activité est limitée en nombre de places.  
Les dossiers seront retenus dans les conditions prévues par le règlement intérieur du C.S.E.